The Canada Council

The Scale and Profile of Its Programs

As of March 31, 1981

Published March 1982

INTRODUCTION

This document provides an overview of Canada Council programs in support of the arts as of March 31, 1981. While Council's programs have changed and evolved through the years, they have displayed a consistency in their intent and objectives. Readers requiring a more detailed understanding of the changing nature of Council's programs are referred to the various Annual Reports of the Canada Council. Readers requiring more statistical evidence about Council's support to the arts are referred to Trends in Canada Council Support to the Arts published annually by the Research & Evaluation Section of Canada Council.

In 1980-1981 total Canada Council expenditure amounted to approximately $53 million, of which 80% or $43 million took the form of direct grants and services in support of the arts. The remaining 20% or approximately $10 million took many forms, including indirect services to the arts, e.g. publications such as the Touring Directory of the Performing Arts in Canada, operating expenses of the Council, and operations of the Canadian Commission for UNESCO.(1)

MANDATE OF THE COUNCIL

By statute, the Council is enjoined to "foster and promote the study and enjoyment of, and the production of works in, the arts." "The arts" are broadly defined in the Act as "architecture, the arts of the theatre, literature, music, painting, sculpture, the graphic arts, and other similar creative and interpretative activities".

This mandate is put into effect by means of various programs, which despite their number are narrower than the mandate. Due to limited resources and the consequent need to establish priorities, the Council has had to deliberately exclude certain art forms (folk dancing, popular music, etc.), and certain categories of artists, notably most amateurs.

The majority of academic studies related to the arts (art history, scholarly criticism), although technically falling within the mandate of the Council, have by informal understanding been regarded as "humanities", and thus within the terms of reference of the Social Sciences and Humanities Research Council. Accordingly, the Council does not offer programs in this area.

DESCRIPTION OF PROGRAMS(2)

A. AID TO ARTISTS (ARTS AWARDS SERVICE)

Awards to Individuals: These grants are available to professional artists in architecture, arts administration, arts criticism, creative writing, dance, film, multidisciplinary work and performance art, music, photography, theatre, video and the visual arts.

---

(1) A paragraph of the Canada Council Act assigns to the Council certain responsibilities with respect to Unesco which are not germane to the present paper. The costs involved amount to about $600,000 a year or 1.2% of the total budget.

Applicants must be Canadian citizens or landed immigrants five years resident in Canada. Individual grants range from $19,000 (1980-81) (available only to senior artists) to very small sums (in the hundreds of dollars) for project costs and necessary travel. Approximately one thousand individual awards were made in 1980-81.

International Relations: The Arts Awards Service of the Council also has responsibility for a small program of Grants for International Representation, which meets necessary travel costs for Canadians serving as senior officers or board members of international non-governmental arts organizations. On behalf of the Department of External Affairs, the Arts Awards Service also administers a program which allows Canadian schools and cultural organizations to bring exceptional foreign artists to Canada to teach creative or performing arts, and makes three studios at the Cité internationale des arts in Paris available to Canadian visual artists and musicians.

Total in 1980-1981: $4.9 million
11% of arts budget

B. WRITING AND PUBLISHING

Block Grants and Project Grants: Block grants are available to majority Canadian-owned publishing houses to support their year-long Canadian book publishing programs. For publishing houses that have not yet reached the level of development required for block grants, project grants for publication of specific manuscripts are available. In 1980-81, 136 publishers (in every province in Canada) were supported by either the block grant or the project grant program - which together totalled over 2 million dollars.

Translation Grants: These grants are made to majority Canadian-owned publishers for translation of works by Canadian authors from one official language to another or, in poetry, fiction, drama and children's literature, from a language other than English or French to either official language, and to professional theatre companies to translate Canadian plays for stage production. Since 1973-74 the Council has assisted in approximately 400 translations.

Aid to Periodicals: The Council provides assistance to periodicals that serve as outlets for writers of fiction, poetry, drama and literary criticism and that report on the visual arts and performing arts in Canada.

Book Purchase and Donation Program: Under this program the Council purchases Canadian books from majority Canadian-owned publishing houses for distribution, free of charge, in Canada and abroad. The Council distributes the books within

---

(2) Although phrased in the present tense, this outline describes programs as they were at the conclusion of fiscal year 1980-81. Potential applicants should seek current information, incorporating more recent changes, from the Council.

Canada to organizations such as senior citizens' clubs, community organizations, hospitals, prisons and remote school districts. Recipients must make the books available to the public. Abroad, External Affairs distributes the books.

Promotion and Distribution of Canadian Books and Periodicals: Under this program, the Council aids professional writing and publishing associations involved in collaborative projects for promoting and distributing Canadian magazines and books.

Promotion Tours by Authors: Professional Canadian-owned publishing houses receive aid to assist with promotion tours by Canadian authors.

Public Readings by Canadian Writers: Community organizations, libraries, galleries and post-secondary institutions can invite Canadian writers to read their works for the public under this program. The Council pays a fee to the writer and travel costs; other costs are assumed by the host organization. Nearly 1,400 readings were supported by the Council in 1980-81.

National Book Festival: An annual week-long national promotion of Canadian books and magazines, supported by the Council. Events are planned and organized by local groups, municipalities, provincial governments, schools, libraries, book stores and clubs. Regional committees choose projects for Council support. The Festival held in May 1981 received almost $325,000 of Council funding.

Other Programs: Include a writers-in-residence program, writers' exchanges with Scotland and Wales, awards to national associations of writers and publishers, and several literary awards, including the Governor General's Literary Prizes.

Total in 1980-1981: $6.1 million
14% of arts budget

C. MUSIC

Grants to Orchestras: These grants are provided for operating expenses or for projects such as the engagement of professional musicians, training of instrumentalists and orchestra conductors, and workshops. In 1980-1981, operating grants represented $4.7 million.

Grants to Opera Companies: These grants are provided for operating expenses or for particular projects such as the presentation of matinee performances for students, the engagement of soloists, and auditions. In 1980-1981, grants totalled $2.2 million.

Grants to Other Music Groups and Organizations: These grants go to organizations such as service groups, chamber music ensembles, music festivals and professional choirs for operations or for projects like the presentation of contemporary Canadian music, development of repertoire, publication of bulletins, workshops, or the engagement of professional artists or administrators.

Grants to Amateur Choirs: These grants provide contributions toward the salaries of professional musicians: conductors, soloists, instrumentalists and workshop leaders.

Grants to Commission Canadian Compositions: These are grants to artists and organizations to cover the composer's fee and copy costs of new works commissioned for public performance.

The Orchestra Managers' Training Program: This program provides living expenses of successful candidates, who wish to train in management with one of Canada's major symphonic organizations.

Recordings of Canadian Performers and Composers: These are grants to Canadian record producers for the first or second record by Canadian performers at the beginning of their career or for recording of Canadian music. The grants help cover musicians' fees.

Total in 1980-1981: $9.3 million
21% of arts budget

D. THEATRE

Grants to Companies, Schools, and Other Institutions: Operating grants and grants for individual projects, in particular for the creation of new plays, theatre and playwriting workshops, commissions of dramatic texts and hiring of professional actors and directors.

Operating grants, (implying continued assistance as long as quality is maintained), are only available to well established institutions. A limited number of young companies receive grants for individual projects. Each year more than 140 theatre companies receive Council support. The National Theatre School received $1,020,000 for operations.

Total in 1980-1981: $9.6 million
22% of arts budget

E. DANCE

Grants to Companies, Schools, and Other Institutions: Operating grants and grants for individual projects, in particular for the hiring of artistic or administrative personnel, and for special activities.

Operating grants (implying continuing assistance as long as quality is maintained) go to a limited number of well established groups. In 1980-1981 seven companies benefitted from this program. The National Ballet School received $965,000. About a dozen companies, two schools, and two associations received project grants. (Budgetary restrictions limit the Council to the support of classical and modern dance and experimental expressions of these two forms.)

Aid to Individual Choreographers: Project grants for incorporated independent choreographers.

Aid to Dance Spaces: Grants to cover the fees of choreographers, employed by dance centres.

Total in 1980-1981: $4.9 million
11% of arts budget

F. TOURING OFFICE

The Touring Office was created to stimulate touring by Canadian performers and to develop Canadian expertise in tour and artists' management, and in tour coordination and promotion.

The Touring Office helps defray the touring costs of performing artists and groups. Tours funded by the Office reach every province and territory of the country, including many small and rural communities. On an international level, the Touring Office administers specific projects relating to performances of Canadian artists outside Canada and tours by foreign artists in Canada.

The Touring Office staff is available for consultation on touring matters. The Office collaborates with provincial government and cultural agencies in organizing regional conferences (or "Contacts") related to touring. These bring performers, agents, and sponsors together for booking sessions, workshops, and showcase performances.

Each year, workshops are organized to develop the expertise of both tour organizers and tour sponsors. An apprenticeship program allows individuals to study with experienced artists' managers and tour organizers. Canadian artists' managers are offered support through the Concerts Canada Program.

The Touring Office produces numerous publications which provide information on Canadian performers, touring facilities, media contacts, tour coordination, and sponsorship.

Total in 1980-1981: $2.0 million
4% of arts budget

G. PERFORMING ARTS VENTURE CAPITAL FUND

Investments by the Canada Council in theatrical, musical or dance properties produced by independent Canadian producers or, in certain circumstances, by Canadian non-profit performing arts companies.

H. VISUAL ARTS

The Visual Arts Section embraces grants to public art galleries and artist-run spaces, and the Art Bank. The Section also awards grants for film video, and other programs described below.

Aid to public art galleries and artist-run spaces absorbes a large portion of the visual arts budget. Grants are made to public art galleries for the preparation

and installation of exhibitions (preferably contemporary Canadian works) and for publications and art activities directly related to such exhibitions. Assistance is also available to cooperative galleries founded and directed by professional artists which provide space for exhibitions and art events by local artists, for ongoing operations and programs, or for specific exhibition projects.

In film and video the Council chiefly funds independents - filmmakers not involved in commercial feature film production, and independent video artists. It puts emphasis on distribution of non-commercial film and video products. Grants are available to professional film production, distribution and exhibition organizations for operations, programs or special projects, and to video groups and organizations for operations, special projects or video activities. Production grants are also provided to professional filmmakers and video producers. The Council spent $1.7 million in 1980-1981 in assistance to film and video.

Other Programs

The Visual Arts Section also awards grants to a small number of print workshops, directed by professional artists.

The Visiting Artists Program enables organizations such as universities, art schools, artists' associations, galleries, museums, exhibition centres and distribution organizations, to invite artists from outside their region to exchange ideas and information with the local artistic community.

Individuals, groups or organizations can receive grants for performance art projects, which may combine movement, sound, language, as well as visual components.

The Council provides two studio spaces at P.S.I. (Institute for Art & Urban Resources) in New York for use by Canadian visual artists.

Total in 1980-1981: $4.6 million
11% of arts budget

Art Bank: The Art Bank buys existing works of contemporary Canadian art, rents works to public institutions and non-profit organizations, organizes exhibitions of its collection, and occasionally loans works for exhibitions by others. It also provides extension services, including making slide sets available to schools and libraries at cost.

The Art Bank also offers matching grants to public art galleries for the purchase of contemporary Canadian works for their permanent collection.

The Art Bank collection now contain over 9,000 works by more than a thousand artists. As of March 31, 1981, 5,778 works were rented out, this being 62% of the collection.

Total in 1980-1981: $644,000
1 % of arts budget

I. EXPLORATIONS PROGRAM

Two aspects of this program make it unique: first, unlike other Council support, it is not confined to professional artists but is available to any Canadian individual, group or organization wishing to carry out a worthwhile project in the cultural field; and second, it is adjudicated by five committees composed of residents of the regions who can render judgement about the potential value of the projects to the region as well as the nation. Forty percent of Explorations grants go to people outside large urban centres.

Total in 1980-1981: $1.4 million
3 % of arts budget

NOTES: 1) All totals and percentages rounded, and accordingly may not add.

2) Percentages calculated on total of funds available for grants.

March 1982

Conseil des Arts du Canada

Aperçu des programmes d'aide aux arts

au 31 mars 1981

Publié en mars 1982

INTRODUCTION

Le présent document fournit une vue d'ensemble des programmes d'aide aux arts du Conseil des Arts du Canada, au 31 mars 1981.

Le Conseil a toujours eu le souci d'adapter ses programmes aux besoins changeants du monde des arts, tout en sauvegardant leurs objectifs fondamentaux. Ceux qui désirent retracer l'évolution des programmes d'aide aux arts peuvent consulter les rapports annuels successifs du Conseil. On peut se faire une idée plus précise de la portée de ces programmes, en consultant les suppléments des rapports annuels ainsi que les statistiques publiées annuellement par le Service de recherche et d'analyse sous le titre: Evolution des programmes d'aide aux arts du Conseil des Arts du Canada.

En 1980-1981, le Conseil a dépensé environ 53 millions de dollars, dont 80 pour cent (43 millions) sous forme de subventions et de services directs aux arts. Les 20 pour cent restant, soit en gros dix millions, ont été versés à divers titres, notamment pour offrir des services indirects aux arts - comme la publication des répertoires de l'Office des tournées - et couvrir les frais de fonctionnement du Conseil et ceux de la Commission canadienne pour l'Unesco.[1]

MANDAT DU CONSEIL

Aux termes de la loi, le Conseil a pour objet "de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'oeuvres d'art".[1] Le mot "arts" est employé dans la loi au sens large; il comprend "l'architecture, les arts de la scène, la littérature, la musique, la peinture, la sculpture, les arts graphiques et toute autre activité de création et d'interprétation du même genre".

Ce mandat est mis en oeuvre au moyen de programmes divers, qui n'arrivent pas, malgré leur nombre, à en couvrir toute l'extension. Du fait de ses ressources limitées et donc de la nécessité d'établir des priorités, le Conseil a dû écarter en effet, de façon délibérée, certaines formes d'art (danse folklorique, musique pop, etc.) et certaines catégories d'artistes, notamment presque tous les amateurs.

La plupart des études artistiques universitaires (histoire de l'art, critique et recherche érudites), qui relèvent, strictement parlant, du mandat du Conseil, sont généralement considérées comme "sciences humaines"; de ce fait, elles sont de la compétence du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Aussi le Conseil des Arts n'offre-t-il pas de programmes dans ce domaine.

---

[1] Un article distinct de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada confie au Conseil certaines responsabilités à l'égard de l'Unesco, qui ne concernent pas directement le présent document. Les sommes engagées s'élèvent à environ $600 000 par an, soit 1,2% du budget total.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES[2]

A. AIDE AUX ARTISTES (SERVICE DES BOURSES)

Bourses individuelles: Ces bourses sont offertes aux artistes professionnels en architecture, administration des arts, arts plastiques, création littéraire, critique des arts, danse, cinéma, multidisciplinarité et performance, musique, photographie, théâtre et vidéo. Les candidats doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus domiciliés durant cinq ans au Canada. Les bourses individuelles vont d'un maximum de $19 000, pour artistes de premier plan, à de très modestes sommes (de l'ordre de quelques centaines de dollars) pour des dépenses ou des déplacements d'ordre professionnel. En 1980-1981, le Conseil a accordé près d'un millier de bourses individuelles.

Rapports avec l'étranger: Le Service des bourses est également chargé d'un petit programme de subventions de représentation internationale, qui accorde des bourses pour les frais de voyage engagés par des Canadiens occupant des fonctions d'administration dans des organismes artistiques internationaux non-gouvernementaux. En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, le Service des bourses administre également un programme qui permet à des écoles et des organismes culturels canadiens d'inviter des artistes étrangers exceptionnels à venir au Canada enseigner les arts de création et d'interprétation. Il met en outre à la disposition d'artistes visuels et de musiciens canadiens trois studios à la Cité internationale des arts, à Paris.

Total en 1980-1981: $4,9 millions
11% du budget des arts

B. CRÉATION LITTÉRAIRE ET EDITION

Subventions globales et subventions par titre: Les subventions globales s'adressent aux maisons d'édition dont les propriétaires sont en majorité Canadiens, pour soutenir leurs programmes annuels de publication de livres canadiens. Les maisons d'édition qui n'ont pas encore atteint le stade de développement voulu pour bénéficier des subventions globales peuvent recevoir des subventions par titre pour la publication de manuscrits particuliers. En 1980-1981, 136 maisons d'édition, de toutes les provinces du Canada, ont reçu du Conseil soit des subventions globales, soit des subventions par titre - en tout plus de deux millions de dollars.

---

2 En dépit de l'emploi du présent, les descriptions représentent les programmes tels qu'ils étaient au 31 mars 1981. Les candidats éventuels sont priés de demander au Conseil des renseignements plus à jour.

Subventions à la traduction: Ces subventions s'adressent aux maisons d'édition dont les propriétaires sont en majorité Canadiens - pour la traduction d'oeuvres d'auteurs canadiens d'une langue officielle à l'autre ou, dans le cas d'oeuvres de poésie, de fiction, de théâtre et de littérature de jeunesse, d'une langue étrangère vers le français ou l'anglais. Elles s'adressent également à des compagnies de théâtre professionnelles désirant faire traduire des pièces canadiennes pour les mettre en scène. Depuis 1973-1974, le Conseil a apporté son aide pour la traduction d'environ 400 oeuvres.

Aide aux périodiques: Le Conseil accorde une aide aux périodiques qui offrent des débouchés aux écrivains spécialisés dans le roman, la poésie, la dramaturgie et la critique littéraire, ou qui renseignent le public sur les arts visuels et les arts du spectacle au Canada.

Programme d'achat et de dons de livres: Le Conseil achète des livres canadiens à des maisons d'édition dont les propriétaires sont en majorité Canadiens pour distribution gratuite au Canada et à l'étranger. Au Canada, le Conseil donne les livres à des organismes tels que les clubs de personnes âgées, les groupes communautaires, les hôpitaux, les prisons et les districts scolaires éloignés. Les bénéficiaires doivent ensuite mettre ces livres à la disposition du public. A l'étranger, c'est le ministère des Affaires extérieures qui se charge de la distribution des livres.

Diffusion et distribution du livre et du périodique canadiens: Le Conseil donne des subventions de projet aux organismes de création littéraire et d'édition travaillant, en collaboration, à la promotion et à la distribution du périodique et du livre canadiens.

Tournées publicitaires: Les maisons d'édition (livres ou périodiques) dont les propriétaires sont en majorité Canadiens reçoivent des subventions pour les tournées publicitaires de leurs auteurs canadiens.

Rencontres avec des écrivains canadiens: Le Conseil assume le cachet et les frais de déplacement d'écrivains canadiens faisant des lectures publiques de leurs oeuvres à des établissement post-secondaires, des bibliothèques, des musées d'art et des centres communautaires. En 1980-81, environ 1 400 rencontres ont été ainsi subventionnées par le Conseil.

Festival national du livre: Chaque année, le Conseil des Arts subventionne un Festival national d'une semaine, qui a pour objet la promotion du livre et du périodique canadiens. Les manifestations sont conçues et organisées par des organismes locaux, des municipalités, des gouvernements provinciaux, des écoles, des bibliothèques, des librairies et des associations. Des comités régionaux choisissent les projets que le Conseil subventionne. Pour le Festival de mai 1981, le Conseil a déboursé environ $325 000.

Autres programmes: Programme d'écrivains résidents, échanges d'écrivains avec l'Écosse et le Pays de Galle, subventions aux associations nationales d'écrivains et d'éditeurs et attribution de plusieurs prix littéraires, dont les prix littéraires du gouverneur général.

Total en 1980-1981: $6,1 millions
14% du budget des arts

C. MUSIQUE

Subventions aux orchestres: Ces subventions ont pour objet de couvrir les frais de fonctionnement ou des frais particuliers (engagement de musiciens professionnels, formation d'instrumentistes et de chefs d'orchestre, ateliers). En 1980-1981, les subventions de fonctionnement se sont élevées à $4,7 millions.

Subventions aux compagnies d'opéra: Ces subventions s'appliquent aux frais de fonctionnement ou à des frais particuliers (présentation de spectacles en matinée pour les élèves, engagement de solistes, auditions). En 1980-1981, les subventions de fonctionnement se sont élevées à $2,2 millions.

Subventions à d'autres groupes et organismes de musique: Ces subventions s'adressent à des organismes comme les groupes de service, les ensembles de musique de chambre, les festivals de musique et les chorales professionnelles, pour leur fonctionnement ou pour des activités comme la présentation de musique canadienne contemporaine, l'élargissement du répertoire, la publication de bulletins, les ateliers, l'engagement d'artistes ou d'administrateurs professionnels.

Subventions à des chorales amateurs: Ces subventions couvrent les salaires des musiciens professionnels: chefs de chorale, solistes, instrumentistes et animateurs d'ateliers.

Subventions pour la commande d'oeuvres canadiennes: Organismes et interprètes peuvent obtenir des subventions couvrant le cachet du compositeur et les frais de copie de nouvelles oeuvres commandées pour être jouées en public.

Programme de formation des administrateurs d'orchestre: Au titre de ce programme, les bénéficiaires reçoivent des indemnités de séjour pour un stage d'administration auprès d'un des orchestres symphoniques canadiens.

Aide à l'enregistrement d'interprètes canadiens et d'oeuvres musicales canadiennes: Subventions destinées aux fabricants canadiens de disques pour le premier ou second disque d'un interprète canadien en début de carrière ou l'enregistrement de musique canadienne. Ces subventions aident à payer les cachets des interprètes.

Total en 1980-1981: $9,3 millions
21% du budget des arts

D. THÉÂTRE

Subventions aux compagnies, écoles et autres institutions: Subventions de fonctionnement et subventions de projet, notamment pour la création de nouvelles pièces, les ateliers de théâtre et de dramaturgie, la commande de textes dramatiques, l'engagement de comédiens et de metteurs en scène professionnels.

Les subventions de fonctionnement (qui supposent la continuité du financement aussi longtemps que la qualité du travail demeure) s'adressent uniquement aux institutions bien établies. Un nombre restreint de jeunes compagnies reçoivent des subventions de projet. Chaque année, plus de 140 compagnies de théâtre reçoivent

une aide du Conseil. L'École nationale de théâtre a reçu $1,020,000 de dollars pour son fonctionnement.

Total en 1980-1981: $9,6 millions
22% du budget des arts

E. DANSE

Subventions aux compagnies, écoles et autres institutions: Subventions de fonctionnement et subventions de projet, notamment pour l'engagement de personnel artistique ou administratif et pour des activités particulières.

Les subventions de fonctionnement (qui supposent la continuité du financement aussi longtemps que la qualité du travail demeure) s'adressent à un petit nombre d'institutions bien établies. En 1980-1981, sept compagnies en ont bénéficié ainsi que l'École nationale de ballet, qui a reçu $965,000. Environ une douzaine de compagnies, deux écoles et deux associations ont reçu des subventions de projet. (Du fait de budgets restreints, le Conseil ne soutient que le ballet et la danse moderne et les expressions expérimentales de ces deux formes.)

Aide aux chorégraphes indépendants: Subventions de projet pour chorégraphes indépendants constitués en société.

Aide aux centres de danse: Subventions pour la rémunération des chorégraphes employés par les centres de danse.

Total en 1980-1981: $4,9 millions
11% du budget des arts

F. OFFICE DES TOURNÉES

L'Office des tournées a été créée afin d'encourager les artistes canadiens à se produire en tournée et d'aider les Canadiens à développer leur compétence en matière d'organisation, de coordination et de promotion de tournées, ainsi que de représentation d'artistes.

L'Office aide à financer les tournées de théâtre, de danse et de concerts au Canada. Les tournées se déroulent dans toutes les provinces et territoires et comprennent beaucoup de petites localités et de centres ruraux. Sur le plan international, l'Office des tournées administre certaines tournées d'artistes canadiens à l'étranger et d'artistes étrangers au Canada.

Des services de consultation sont offerts par le personnel. L'Office collabore avec les ministères provinciaux à la tenue de rencontres régionales (appelées Contacts), au cours desquelles artistes, agents et organisateurs de tournées négocient des engagements et des contrats. Aux Contacts, des mini-spectacles permettent aux artistes de faire valoir leurs talents.

Chaque année, l'Office organise des ateliers destinés aux organisateurs de tournées ainsi qu'aux commanditaires. Un programme de stages permet à des particuliers

de travailler auprès d'agents, d'artistes et d'organisateurs de tournées expérimentés. L'Office soutient aussi l'activité des agents d'artistes canadiens dans le cadre du programme Concerts Canada.

L'Office des tournées fait paraître de nombreuses publications qui offrent des rennseignements sur les artistes canadiens, les salles de spectacle de tout le Canada, les contacts avec les médias, et la coordination et le financement des tournées.

Total en 1980-1981: $2 millions
4% du budget des arts

G. FONDS SPÉCIAL DE PARTICIPATION AUX ARTS DE LA SCÈNE

Investissements du Conseil des Arts dans des spectacles de théâtre, de musique et de danse présentés par des producteurs canadiens indépendants ou, dans certaines circonstances, par des organismes artistiques à but non lucratif.

H. ARTS VISUELS

Le Service des arts visuels administre l'aide aux musées d'art publics et aux centres d'artistes, les subventions de cinéma et de vidéo et des programmes divers. La Banque d'oeuvres d'art relève de ce service.

L'aide aux musées publics et aux centres d'artistes absorbe une grande partie du budget des arts visuels. Les musées reçoivent des subventions pour monter des expositions originales (de préférence d'oeuvres canadiennes contemporaines) et pour préparer les publications et activités artistiques s'y rattachant. Le Conseil soutient aussi les centres d'artistes de type coopératif et expérimental qui sont créés et dirigés par des artistes professionnels et mettent leurs locaux à la disposition des artistes du milieu.

Dans le domaine du cinéma et de la vidéo, le Conseil finance avant tout des cinéastes indépendants qui ne travaillent pas dans la production cinématographique commerciale, ainsi que des artistes indépendants de la vidéo. Le Conseil favorise la distribution des réalisations cinématographiques et vidéo non commerciales. Les organismes professionnels de production, de distribution et d'exposition cinématographiques peuvent obtenir des subventions de fonctionnement, de programme ou d'activités particulières; de même les groupes et organismes vidéo peuvent toucher des subventions de fonctionnement, de projet ou d'activités. Des subventions de production s'adressent également aux cinéastes et artistes professionnels de la vidéo. Le Conseil a dépensé $1,7 millions en 1980-1981 pour l'aide au cinéma et à la vidéo.

Programmes divers

Le Service des arts visuels attribue aussi des subventions à un petit nombre d'ateliers de gravure dirigés par des artistes professionnels.

Il administre un programme d'artistes invités, grâce auquel certaines institutions culturelles (universités, écoles d'art, associations d'artistes, musées, centres d'exposi-

tion, etc.) peuvent faire venir des artistes d'autres régions pour échanger idées et informations avec la communauté artistique locale.

Particuliers, groupes ou organismes peuvent recevoir des subventions pour des activités d'art-performance, pouvant allier mouvement, son, language et composantes visuelles.

Deux studios au centre d'expérimentation P.S.1 (Institute for Art & Urban Resources) de New York sont mis à la disposition d'artistes visuels canadiens.

Total en 1980-1981 (Banque d'oeuvres d'art exclue): $4,6 millions
11% du budget des arts

Banque d'oeuvres d'art: La Banque d'oeuvres d'art achète des oeuvres d'art canadien contemporain, loue ces oeuvres aux organismes publics et aux organismes privés sans but lucratif, organise des expositions de sa collection, et prête occasionnellement des oeuvres pour des expositions organisées par des tiers. Elle offre aussi certains services annexes; par exemple, elle met des séries de diapositives à la disposition des écoles et des bibliothèques au prix coûtant.

La Banque offre aussi des subventions au musées d'art publics, égales aux sommes allouées par ces institutions à l'achat d'oeuvres canadiennes contemporaines pour leur collection permanente.

La collection de la Banque d'oeuvres d'art compte maintenant plus de 9 000 oeuvres réalisées par un millier d'artistes. Au 31 mars 1981, 5 778 oeuvres étaient en location, soit 62% de la collection.

Total en 1980-1981: $644 000
1 % du budget des arts

I. PROGRAMME EXPLORATIONS

Ce programme sans équivalent au Conseil a une double originalité: d'une part, à la différence des autres formes d'aide du Conseil, il ne s'adresse pas aux seuls artistes professionnels mais à n'importe quel particulier, groupe ou organisme canadien qui désire réaliser un projet d'intérêt artistique ou culturel; d'autre part, il fait appel, pour l'appréciation des demandes, à des comités régionaux qui sont à même de juger de la valeur potentielle des projets pour leur région tout autant que pour le pays.

Quarante pour cent des subventions d'Explorations vont à des gens qui habitent en dehors des grands centres urbains.

Total en 1980-1981: $1,4 million
3 % du budget des arts

NOTES: 1) Tous les totaux et les pourcentages étant arrondis, ils ne correspondent pas toujours exactement.

2) Les pourcentages sont calculés d'après le total des fonds prévus pour les subventions.

Mars 1982